



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE

R A P P O R T D' I N F O R M A T I O N

*Présenté à la suite de la mission effectuée au Mali
du 16 au 22 décembre 2009*

par une délégation du

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-MALI⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de M. Serge Janquin, *vice-président*, remplaçant le président M. Henri Cuq, empêché, MM. Robert Lecou, Jacques Le Guen, Jean-Pierre Brard, Mme Odette Duriez *vice-présidents* et M. Pierre Cardo.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. Présentation du Mali	7
A. Le Mali en chiffres	7
B. Repères géographiques	8
1. Situation	8
2. Climat	9
3. Villes principales	10
C. Une économie en marche	11
D. Une situation politique stabilisée	12
1. Les institutions	12
2. La situation au Nord Mali	14
a) Contexte géopolitique	14
b) Le Sahel, zone de trafics	15
c) La nécessité d'un front commun	15
d) La conférence du 16 mars à Alger	17
II. La présence de la France	19
A. Des échanges commerciaux conséquents	19
B. L'Agence Française de Développement	20
1. Le développement du secteur productif	20
2. Les infrastructures et le développement urbain	21
3. L'éducation et la formation	22
C. La coopération décentralisée	22
1. Une coopération décentralisée intense	22
2. Les domaines d'action de la coopération décentralisée	23
3. Perspectives	24
D. Le rôle économique des migrants	24
1. Le contexte	24
2. Les moyens mis en œuvre	25
a) Les transferts d'argent	25
b) Le projet de création d'un fonds codéveloppement	26
c) Le forum des investisseurs de la diaspora malienne	26
E. La francophonie	26
1. Le service de coopération et d'action culturelle (S.C.A.C.)	27
2. Le projet d'appui au renforcement de la langue française	27

3.	Le centre culturel français et l'alliance française	28
a)	Le centre culturel français	28
b)	Les Alliances françaises	28
III.	L'agriculture et l'eau	30
A.	L'Agriculture	30
1.	Les orientations de la politique agricole malienne	31
2.	La production agricole malienne	31
a)	Les céréales	31
b)	Le coton	32
c)	L'élevage et la pêche	33
d)	Les autres cultures	34
B.	L'Office du Niger	35
1.	Le fonctionnement et les missions de l'Office du Niger	35
2.	Les infrastructures hydrauliques	37
a)	Le barrage de Markala	37
b)	Les installations hydrauliques annexes au barrage	37
3.	Un bilan mitigé et une mise place difficile	38
4.	Les enjeux stratégiques du schéma directeur	39
a)	L'extension des aménagements	39
b)	L'entretien des réseaux	40
c)	La gestion de l'eau dans les périmètres	40
5.	Des perspectives encourageantes	41
C.	Le cercle de Yélimané	41
1.	Le programme P.A.D.D.Y.	42
2.	Les projets en cours	44
D.	Sélingué	45
1.	L'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S.)	45
a)	Les principales missions de l'Office	45
b)	La zone d'intervention	45
c)	Les résultats obtenus	46
d)	Le rôle des migrants	47
2.	Le périmètre aval de Sélingué	47
3.	Le barrage hydroélectrique	49
4.	Perspectives	49
CONCLUSION		51
Annexe 1 : Carte		53
Annexe 2 : Programme de visite du groupe d'amitié franco-mali (du mardi 15 au mardi 22 décembre 2009)		55

INTRODUCTION

A l'invitation de M. Bo Niagaté, député, président du groupe d'amitié Mali-France, une délégation du groupe d'amitié France-Mali de l'Assemblée nationale a séjourné au Mali du 16 au 22 décembre 2009.

La délégation était conduite par M. Serge Janquin, député (S.R.C.) du Pas-de-Calais, remplaçant le président M. Henri Cuq, député (U.M.P.) des Yvelines, empêché, et comprenait en outre M. Jean-Pierre Brard, député (G.D.R.) de Seine-Saint-Denis, M. Jacques Le Guen, député (U.M.P.) du Finistère, M. Robert Lecou, député (U.M.P.) de l'Hérault, Mme Odette Duriez, députée (S.R.C.) du Pas-de-Calais, vice-présidents du groupe d'amitié, et M. Pierre Cardo, député (U.M.P.) des Yvelines.

La mission avait choisi comme thèmes d'étude les problèmes liés à l'eau et à l'agriculture, le développement solidaire, le co-développement et le rôle des migrants dans l'économie du Mali.

A l'Assemblée nationale, la délégation a été reçue par le Président Diacounda Traoré, a pu assister au débat budgétaire en séance publique, puis a tenu une réunion avec le groupe d'amitié Mali-France.

Les députés ont également rencontré le Premier ministre, M. Modibo Sidibé, le ministre de l'agriculture, M. Agathane Ag Alassane, le Secrétaire général du ministère de l'énergie et de l'eau et le Secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

La délégation s'est rendue à Yélimané, au nord-ouest du Mali, où elle a été accueillie par le préfet. Elle a pu constater l'avancée du programme P.A.D.D.Y. (programme d'appui au développement durable de Yélimané) et a visité les périmètres maraichers des associations féminines de Yélimané et Niogoméra, ainsi que le barrage de Ngaharga.

Les parlementaires se sont ensuite rendus dans la région de Ségou où ils ont visité l'Office du riz et le complexe de Dioro, l'Office du Niger avec le barrage de Markala et sa centrale hydroélectrique, puis à Sélingué où ils ont visité la station d'alevinage et la coopérative agro-pastorale CAPSEL (Coopérative Agro Pastorale de Sélingué), fondée par d'anciens migrants qui sont rentrés volontairement au Mali.

Les députés ont par ailleurs rencontré l'ambassadeur de France à Bamako, Son Exc. M. Michel Reveyrand de Menthon et ont visité le centre culturel français.

Les membres de la délégation ont été particulièrement sensibles à la qualité et la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé durant toute leur mission tant par les élus que par la population locale. Ils tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette mission d'information : leurs collègues députés qui les ont accompagnés pendant leur séjour, mais aussi les autorités et fonctionnaires qui ont grandement contribué à son bon déroulement. Cette mission a en effet permis de renforcer les liens entre les parlementaires des assemblées française et malienne, et une délégation de parlementaires maliens sera prochainement invitée à se rendre en France afin de poursuivre ces échanges.

I. PRÉSENTATION DU MALI

A. LE MALI EN CHIFFRES

Données géographiques

Nom officiel :	République du Mali
Superficie :	1 241 231 km ²
Population :	13,4 millions d'habitants (<i>FMI, 2008</i>)
Capitale :	Bamako
Villes principales :	Ségou, Sikasso, Mopti, Gao, Kayes
Langue officielle :	Français
Langues courantes :	Mandingue (bambara, malinké, dioula), Tamasheq, Poular, Senoufo, Bobo, Songonghaï...
Monnaie :	Franc CFA (100 FCFA = 0,15 euro)

Données démographiques

Croissance démographique :	3 % par an (<i>Banque mondiale, 2008</i>)
Espérance de vie :	54 ans (<i>BM, 2008</i>)
Taux d'alphabétisation :	23 % (<i>P.N.U.D., 2006</i>)
Religion(s) :	Islam (90 %), animisme (9 %) et christianisme (1 %)
Indice de développement humain :	178 ^{ème} sur 182 pays (<i>PNUD, 2009</i>)

Données économiques

PIB :	8,78 Mrds USD (<i>FMI, 2008</i>)
PIB par habitant :	657,4 USD (<i>FMI, 2008</i>)
Taux de croissance :	5 % (<i>BM, 2008</i>)
Taux de chômage :	Nc
Taux d'inflation :	13,6 % (<i>BM, 2008</i>)
Solde budgétaire :	- 113 Mrds FCFA (3,3 % du PIB) (<i>Banque de France</i>)
Balance commerciale :	- 137 Mrds FCFA (<i>Banque de France</i>)

Principaux clients :	Chine (35 %), Thaïlande (9 %), Bangladesh (5 %), Australie (5 %). <i>(Economist Intelligence Unit, 2008)</i>
Principaux fournisseurs :	Sénégal (20 %), France (17 %), Côte d'Ivoire (17 %), Chine (9,2 %). <i>(EIU, 2009)</i>
Part des secteurs d'activités dans le PIB : <i>(Banque de France)</i>	- Primaire : 32,9 % - Secondaire : 21,3 % - Tertiaire : 45,8 %
Exportations de la France vers le Mali :	221 M€ (2008) <i>(Mission économique)</i>
Importations françaises du Mali :	6 M€ (2008) <i>(Mission économique)</i>
Consulat de France :	Bamako
Communauté française au Mali :	4 559 immatriculés (au 31 décembre 2008)
Communauté malienne en France :	Environ 100 000 dont 48 000 avec un titre de séjour en 2009 <i>(MIIINDS)</i>

B. REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

1. Situation

Situé au coeur de l'Afrique occidentale, le Mali s'étend du Sahara au nord à la zone des grandes savanes au sud sur 1 240 190 km² et partage 7 420 km de frontière avec sept Etats voisins : l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'ouest. Il ne dispose pas d'accès à la mer et les ports de Dakar et d'Abidjan, par où passe l'essentiel de son trafic international, sont à plus de 1000 km de Bamako.

Le Mali est constitué à 90 % de vastes plaines et de bas plateaux avec quelques massifs montagneux tels les Monts Mandingues, l'Adrar des Iforas et la falaise de Bandiagara.

Le réseau hydrographique s'articule autour des bassins versants de deux fleuves, le Sénégal et le Niger, tout deux situés dans la partie méridionale du territoire et qui assurent une part essentielle des transports. Toutefois le Niger n'est navigable que six mois par an, entre juillet et janvier. Il forme une boucle longue de 1 700 km à partir de laquelle il se divise en de multiples bras formant un véritable « delta intérieur ». Ses affluents drainent le sud-ouest et le nord-est du pays sur une étendue de 50 000 km², soit environ 6 % de la superficie totale du pays. Le fleuve Niger occupe une place prépondérante dans l'économie, le développement et l'organisation spatiale du pays.

2. Climat

La répartition de la population au sein du territoire malien (11 910 000 habitants dont 71 % de ruraux) est profondément marquée par les conditions bioclimatiques.

On distingue quatre zones climatiques échelonnées du nord au sud, selon la durée croissante de l'hivernage (saison des pluies) :

- la zone saharienne, désertique, couvre la moitié nord du pays. Les pluies y sont très rares et imprévisibles ;
- la zone sahélienne, steppique, avec une saison des pluies variant de 2 à 3 mois (juillet à septembre) ;
- la zone soudanienne, zone de savanes ouvertes, reçoit entre 500 et 1000 mm de pluies par an durant 3 à 4 mois (de juin au début d'octobre) ;
- la zone guinéenne, beaucoup plus arrosée que les précédentes.

3. Villes principales

Bamako, la capitale, située dans le sud-ouest du pays sur les deux rives du fleuve Niger, est un nœud de communications. Reliée par le chemin de fer à Dakar, par la route à Abidjan et par voie d'eau à Gao, c'est un carrefour industriel et commercial où sont redistribués notamment les produits alimentaires, les produits chimiques et le textile. Elle possède aussi une importante activité de négoce, notamment d'huile d'arachide et de coton et regroupe de nombreuses PME. Depuis l'indépendance, l'exode rural et le développement du secteur tertiaire ont contribué à son essor démographique et elle compte près d'un million six cents mille habitants.

Ségou est située au centre est du Mali sur les bords du fleuve Niger. Elle a été la capitale du royaume Bambara du XVII^{ème} au XVIII^{ème} siècle et fut conquise par les Français en 1890. Sa population est de 100 000 habitants. C'est aujourd'hui le débouché commercial d'une région fortement irriguée et tournée vers la production agricole (coton, riz, mil et arachide). Les manufactures de coton et l'industrie alimentaire constituent l'essentiel de son industrie.

Mopti est située au confluent du Niger et du Bani, ce qui en fait un important centre de négoce. Sa localisation, au sein du delta intérieur du Niger lui a permis de devenir un important port de pêche et de connaître une grande activité fluviale. Outre les produits de la pêche, la ville sert de marché pour les céréales, le coton et les arachides et possède des industries de transformation alimentaire (notamment du riz) ainsi que des industries textiles. Sa population est estimée à 80 000 habitants.

Kayes est située à 495 km au nord-ouest de Bamako, sur le fleuve Sénégal et compte 85 000 habitants. Elle se trouve sur la ligne de chemin de fer reliant Bamako à Dakar. Cette ligne a été réactivée depuis 2003 à cause du conflit ivoirien, mais les liaisons sont encore lentes et peu fiables. Le désenclavement au niveau de l'accès routier est actuellement pratiquement achevé, ce qui fait de la ville un lieu important de transit de marchandises et de négoce.

Elle est peuplée principalement de Soninkés, qui pour nombre d'entre eux ont de la famille en France. En effet, les Soninkés effectuent traditionnellement un voyage initiatique dès qu'ils atteignent l'âge adulte et si la plupart d'entre eux partent vers des pays africains, certains partent pour d'autres pays du monde, en particulier pour la France. Ceci explique que la majorité des Maliens de France soient originaires de la région de Kayes.

C. UNE ÉCONOMIE EN MARCHÉ

L'économie du Mali est dominée par le secteur primaire, principalement agricole, le secteur industriel étant peu développé, ce qui fait que le Mali importe une grande partie de ses biens de consommation. Le secteur agricole est confronté à des difficultés récurrentes : sécheresse, baisse du prix du coton et hausse des coûts de production.

Classé parmi les pays les moins avancés (59 % de la population sous le seuil de pauvreté), le Mali est vulnérable aux chocs extérieurs : invasions acridiennes, chute des cours du coton (seconde ressource d'exportation après l'or), hausse des cours du pétrole, dépréciation du dollar par rapport à l'euro et crise ivoirienne. L'économie malienne demande à être diversifiée. L'aide publique au développement s'élevait en 2007 à 1 milliard de dollars (source OCDE).

En dépit de la crise pétrolière et alimentaire, les résultats économiques ont été globalement satisfaisants en 2008, le Mali étant finalement relativement épargné par la récession mondiale. Tirée par le dynamisme des secteurs primaire et tertiaire ainsi qu'une bonne pluviométrie, la croissance a atteint 5,1 % en 2008. Le taux d'inflation a crû sensiblement du fait de l'envolée des cours mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires, atteignant 7,5 % en 2008. Du fait des bonnes perspectives de la campagne cotonnière 2009-2010 et de la pluviométrie abondante, le taux de croissance devrait s'élever à 4,5 % en 2009. Ce taux de croissance (4,5 % prévus en 2009 et 2010) est néanmoins en deçà des objectifs nationaux du Programme de développement économique et social et du Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (7 %) et ne va donc pas permettre une réduction significative de la

pauvreté en raison d'un taux de croissance démographique de 3,6 %.

En mars 2003, le Mali a franchi le point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Les allègements de dettes consentis dans ce cadre et celui de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ont permis de ramener la dette à un niveau soutenable (le stock de dette s'établissait fin 2007 à 28 % du PIB et 70 % des exportations). L'effort d'annulation consenti par la France dans le cadre de PPTE et des initiatives bilatérales décidées lors des sommets de Dakar a dépassé les 500 millions d'euros.

Afin de restaurer la compétitivité de l'économie, les autorités maliennes doivent achever un certain nombre de réformes structurelles : restructuration des secteurs cotonnier (situation de la société cotonnière C.M.D.T.) et bancaire (Banque d'Habitat du Mali), réformes portant principalement sur la gestion des finances publiques

D. UNE SITUATION POLITIQUE STABILISÉE

1. Les institutions

Indépendant depuis le 22 septembre 1960, le Mali est d'abord gouverné par Modibo Keïta qui est renversé en 1968 par le coup d'État du dictateur Moussa Traoré. En 1991, le général Amadou Toumani Touré (dit « A.T.T. ») prend le pouvoir et conduit une transition démocratique concrétisée en 1992 par l'élection d'Alpha Oumar Konaré qui est réélu en 1997 en s'appuyant sur l'ADEMA (Alliance pour la démocratie au Mali).

Le Mali est aujourd'hui une république présidentielle, fondée sur la nouvelle constitution adoptée par référendum en janvier 1992, laquelle a organisé le multipartisme. Dans les termes de cette constitution, le Président, élu pour une période de cinq ans, nomme un Premier ministre qui choisit ses ministres. L'Assemblée nationale se compose de 147 députés élus eux aussi pour une période de cinq ans.

Le Mali est divisé en sept régions administratives, auxquelles s'ajoute le district de la capitale, Bamako. Les plus grandes villes sont dirigées par des maires et des conseils municipaux élus.

En 2002, Amadou Toumani Touré (dit « A.T.T. ») est élu à la Présidence de la République, puis réélu dès le premier tour en 2007 avec 71,20 % des voix grâce à une alliance de 44 partis. Les élections législatives de juillet 2007 consacrent la suprématie de la mouvance présidentielle, avec l'obtention de 127 sièges sur les 147 de l'Assemblée nationale. Ses deux principales formations, l'ADEMA et l'U.R.D. (l'Union pour la République et la Démocratie, parti de Soumaïla Cissé, président de l'U.E.M.O.A., l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest) ont remporté respectivement 55 et 35 sièges, alors que l'opposition enregistrait un recul spectaculaire. Première force de l'assemblée sortante avec 45 députés, le Rassemblement pour le Mali (R.P.M.), parti d'Ibrahim Boubacar Keïta, dit « I.B.K. », l'ancien Président de l'Assemblée nationale, n'en a conservé que 11 et son leader a enregistré un score décevant à la présidentielle avec seulement 19 % des suffrages. Les élections locales du 24 avril 2009 ont confirmé la domination de l'ADEMA et ont mis en lumière la montée l'U.R.D.

Les élections ont à chaque fois été jugées libres, sincères et transparentes par les observateurs nationaux et étrangers, malgré la faiblesse du taux de participation : 36 % pour la présidentielle et 33 % pour les législatives. L'actuel Président de l'Assemblée nationale est Dioncounda Traoré (ADEMA).

Modibo Sidibé est Premier Ministre depuis le 28 septembre 2007. Son gouvernement, composé essentiellement de technocrates, devrait permettre la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement, « Programme de Développement Economique et Social » (P.D.E.S.). Si un certain nombre de réformes ont été engagées (privatisations, lancement de concertations nationales sur l'école et la lutte contre la corruption ...), les mesures sont mises en œuvre lentement, en privilégiant une grande prudence politique et sociale. La situation

de la gouvernance reste fragile dans bien des domaines et la corruption est encore présente dans le pays. La révision du code de la famille pourtant adoptée par l'Assemblée nationale (droits des femmes, interdiction de l'excision en particulier) reste en attente.

En dix ans, le Mali est devenu une référence de démocratie en Afrique, fondée sur une politique du consensus. Aucun parti ou coalition ne disposant de la majorité absolue au Parlement, le Président avait formé un premier gouvernement d'union regroupant toutes les principales formations politiques. Désormais, la vie politique se concentre peu à peu sur la perspective de l'élection présidentielle de 2012, à laquelle le Président Touré ne pourra pas se représenter en vertu de la Constitution actuelle.

2. La situation au Nord Mali

a) Contexte géopolitique

Terre de passage, le Mali se situe entre deux zones géographiques et stratégiques distinctes, l'espace sahélo saharien et l'Afrique subsaharienne. Entretien de bonnes relations avec ses sept voisins, le Mali a développé une diplomatie sage et prudente, favorisant l'intégration régionale, tentant de sauvegarder la stabilité régionale et ainsi de se préserver des soubresauts des crises diverses qui affectent nombre de ses voisins directs. Le Mali a par ailleurs été un contributeur actif dans le domaine du maintien de la paix, qu'il s'agisse du renforcement des structures de prévention des conflits au sein de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.) ou de sa participation aux forces de maintien de la paix (République centrafricaine, Sierra Leone et Libéria).

Si la rébellion touareg semble s'être affaiblie, la situation sécuritaire dans le nord du Mali s'est néanmoins sensiblement dégradée. Depuis deux ans, la menace terroriste représentée par Al-Qaïda au Maghreb Islamique (A.Q.M.I.), issu de l'ex-Groupe salafiste pour la prédication et le combat (G.S.P.C.) algérien, s'est fortement aggravée dans toute la sous région. On note une multiplication des attaques depuis 2007 : assassinat de quatre touristes français en Mauritanie en décembre 2007, enlèvement de

deux diplomates canadiens au Niger en décembre 2008, enlèvement de quatre touristes européens aux confins malo-nigériens en janvier 2009 et assassinat de l'un d'entre eux, assassinat d'un ressortissant américain en juin 2009 et attentat suicide contre l'ambassade de France en Mauritanie en août, puis enlèvement d'un ressortissant français à l'est du Mali et de trois ressortissants espagnols en Mauritanie au mois de novembre.

b) *Le Sahel, zone de trafics*

Une véritable « zone grise » empoisonne les pays de la région : le Sahel est devenu un axe de passage pour tous les trafics et enlèvements d'Occidentaux, et la zone de repli des groupes terroristes d'Al-Qaïda au Maghreb. La menace terroriste est imbriquée avec d'autres facteurs d'instabilité plus traditionnels tels que les trafics en tout genre. Trafiquants et islamistes cohabitent parfaitement dans la région, les islamistes monnayant leur protection pour financer leurs besoins logistiques. Le Sahel est aujourd'hui la région par où passent bon nombre de réseaux de trafic de drogues, cigarettes et armes à destination de l'Europe et du Moyen-Orient (les autorités algériennes ont saisi le 1^{er} décembre dernier douze tonnes de drogue et un important stock d'armes dans le sud algérien).

Depuis 2009, l'Algérie, mais aussi ses voisins du sud, conscients de la gravité de la situation, ont entamé une reprise en main du Sahel : en août, les chefs militaires du Mali, du Niger et d'Algérie se sont réunis à Tamanrasset pour mettre en place une stratégie commune de lutte contre ces groupes terroristes et mettre en commun leurs moyens militaires.

c) *La nécessité d'un front commun*

La nécessité de trouver des solutions transversales et de mobiliser un front commun contre le terrorisme est bien présente à l'esprit des chefs d'Etat des pays du Sahel et ces problèmes avaient déjà été évoqués en synthèse du forum de Bamako de février 2008 : « Il faut noter la montée en puissance des menaces terroristes, associées à l'activisme religieux. L'espace sahélo saharien est un sanctuaire pour les terroristes islamistes. C'est aussi une passerelle vers les autres régions du monde. Depuis quelques années la montée des

menaces terroristes augmente ainsi la conflictualité du continent. Les pays africains n'ayant pas la capacité ni les moyens de se protéger seuls contre les infiltrations terroristes, toute action relative à leur sécurité et à leur stabilité doit prendre appui sur la cohésion nationale, le progrès économique et social ainsi que la capacité à s'intégrer dans un dispositif international de coopération pour la sécurité. »

Des actions visant à renforcer les capacités de souveraineté de l'Etat malien dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ont été engagées en 2009 avec la France, dans le cadre d'une approche régionale sur la sécurité dans la zone sahélo saharienne (projet F.S.P. « justice et sécurité en zone sahélo saharienne »). Les Etats-Unis souhaitent également développer leur coopération militaire dans le nord du Mali, région stratégique dans la lutte contre le terrorisme international.

En mars 2009, le centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (C.A.E.R.T.) a organisé une rencontre à Alger pour faire le point sur la situation du terrorisme et de la criminalité organisée dans les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Lors de cette rencontre, le directeur du C.A.E.R.T. a pointé le développement du trafic d'armes, de drogues, de matières précieuses et d'êtres humains dû en grande partie à la porosité des frontières dans les vastes étendues désertiques de la région. Le représentant algérien a insisté sur l'importance de la mise au point d'une stratégie africaine de stabilisation et de sécurisation et appelé à une forte coopération entre les forces de sécurité des pays africains pour mettre fin aux différents trafics de la région sahélo saharienne et a annoncé la mise en place d' « une architecture africaine pour assurer la sécurité et la paix en Afrique ».

Malgré ces différentes initiatives, un front commun peine à se constituer, car de nombreuses divergences existent quant à la conduite à tenir face à la menace terroriste. Le Président Touré a toujours estimé que la lutte devait être commune, avec des troupes communes, alors que certains pays voisins du Mali sont certes pour des échanges d'informations, mais souhaitent que chacun combatte sur son propre territoire l'ennemi commun qu'est A.Q.M.I.

De plus, le Mali est accusé par plusieurs de ses voisins d'être le maillon faible de la lutte contre Al-Qaïda au Maghreb islamique, pour avoir durant plusieurs années, joué les médiateurs dans les libérations d'otages et servi de zone de repli pour les troupes d'Al-Qaïda. Le Président malien a déclaré en janvier 2010 à ce sujet: « Le Mali n'est pas le seul autour de cette bande. Toutes les menaces qui sont dans la bande sahélo saharienne ne sont pas nées au Mali, mais les menaces sont venues d'ailleurs. Que les gens sachent et acceptent de prendre leur responsabilité. Nous, en tout cas, pour ce qui nous concerne, nous prendrons la nôtre ».

d) La conférence du 16 mars à Alger

Une conférence réunissant les ministres des affaires étrangères des sept pays du Sahel (Mali, Niger, Mauritanie, Burkina Faso, Algérie, Tchad et Libye) s'est tenue à Alger le 16 mars 2010, avec pour objectifs de conjuguer les efforts pour faire face à la recrudescence des actes terroristes qui menacent la sécurité et la stabilité de la sous région. Il est impératif, en effet, que lorsqu'un problème de sécurité se produit dans l'un des pays de la zone, tous les autres pays concernés se mobilisent pour y faire face. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, d'où, selon les participants à la rencontre, la nécessité d'instaurer une confiance totale entre les différents services de renseignement des pays présents. Il a donc été décidé que des réunions des services de renseignement et des chefs d'Etat major des sept pays devraient se tenir dans les toutes prochaines semaines. Les ministres ont aussi souhaité l'organisation à Bamako dans les plus brefs délais de la conférence des chefs d'Etats sur la paix et la sécurité et le développement annoncée depuis plusieurs mois et jusqu'à présent retardée.

Les ministres présents ont rappelé l'obligation de chaque Etat d'appliquer intégralement les résolutions de l'O.N.U. : le 17 décembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui criminalise le paiement d'une rançon aux groupes terroristes (résolution 1904), or malgré les démentis officiels, la plupart des libérations d'otages dans la zone se sont jusque là traduites par le versement d'argent. Le Mali était encore une fois particulièrement visé puisque l'Algérie l'accuse d'avoir violé la convention bilatérale portant sur l'extradition des terroristes algériens arrêtés

au Mali en libérant -lors de l'affaire Calmatte- les deux terroristes algériens réclamés par Alger.

Dans le communiqué final, les ministres ont condamné sans équivoque le paiement de rançons contre la libération des otages. Les ministres de l'intérieur des sept pays de la bande sahélo saharienne ont annoncé leur intention de se rencontrer très prochainement et les chefs d'état-major des armées de ces sept pays ont décidé de se réunir à Alger à la suite de cette rencontre afin d'envisager la possibilité d'opérations militaires conjointes sur le terrain. La France a vivement salué ces initiatives.

II. LA PRÉSENCE DE LA FRANCE

De par les liens historiques qui unissent les deux pays, les échanges entre la France et le Mali sont nombreux tant au niveau économique qu'au niveau culturel.

A. DES ÉCHANGES COMMERCIAUX CONSÉQUENTS

La présence française au Mali est ancienne et elle a connu une expansion importante depuis le rétablissement d'un régime démocratique au début des années 1990. La France demeure aujourd'hui l'un des principaux partenaires économiques du pays, aux côtés du Sénégal et de la Chine.

Le solde 2008 (214 millions d'euros) fait du Mali le 3^{ème} excédent commercial de la France dans la Zone franc. Les échanges totaux atteignent 227 millions d'euros en 2008 (-11,7 % par rapport à 2007), soit 3,5 % de l'ensemble des échanges de la France avec la Zone franc. Les exportations françaises ont diminué en 2008 de 9,4 % (220,5 millions d'euros).

Ces ventes consistent principalement en biens de consommation (38 %), biens d'équipement professionnels (28 %), et biens intermédiaires (12 %). La France figure au deuxième rang des fournisseurs du pays, derrière le Sénégal, avec une part de marché de l'ordre de 15 %.

Le Mali confirme sa place de quatrième marché sous-régional pour la France, derrière le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Bénin, malgré son enclavement et son absence de ressources pétrolières.

Les importations françaises en provenance du Mali restent à un niveau très faible (6 millions d'euros) et sont constituées pour plus de la moitié de l'achat de produits agricoles, sylvicoles et piscicoles.

Les investissements directs étrangers au Mali sont récents (début des années 2000) et liés principalement à l'activité minière

(exploitation de gisements aurifères, prospection d'hydrocarbures et de ressources minières).

Aujourd'hui, la France n'est plus le premier investisseur étranger au Mali, à cause de l'augmentation des investissements de l'Afrique du Sud (mines), et de la Libye (hôtellerie). Les investissements directs français au Mali s'élèvent en 2007 à 5 millions d'euros, contre 9 millions d'euros en 2006 et 18 millions d'euros en 2005.

En 2009, on recense près de soixante filiales et sociétés à capitaux français (participations minoritaires incluses). On dénombre par ailleurs près d'une centaine d'investissements privés réalisés par des ressortissants français installés au Mali, dans l'hôtellerie, la restauration, le BTP et les services.

B. L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

La France est un partenaire majeur du Mali en matière d'aide publique au développement. En conformité avec les orientations du Document Cadre de Partenariat signé en juillet 2006 entre la France et la Mali, l'Agence Française de Développement (A.F.D.) privilégie trois secteurs d'intervention : le développement du secteur productif, l'eau et l'assainissement, l'éducation.

Le montant total de l'aide publique au développement française versée au Mali pour l'année 2007 a été de 214 millions de dollars (91 millions de dollars hors dette).

1. Le développement du secteur productif

Le soutien à la croissance économique s'articule autour de trois objectifs : lever les obstacles au développement du secteur privé, appuyer le développement de l'agriculture, garantir la sécurité alimentaire. Une place essentielle est donnée à l'agriculture, principal moteur de croissance, à travers un appui aux filières agricoles et au financement du monde rural.

- Une subvention de 7,4 millions d'euros a été allouée en 2009 à un programme d'appui institutionnel afin d'augmenter

durablement la contribution du secteur privé à la croissance économique du Mali et à son intégration régionale.

- Une subvention de 10 millions d'euros a été allouée en 2005 pour encourager le développement économique de la zone de l'Office du Niger.
- Des subventions de 6,5 millions d'euros en 2000 et de 11 millions d'euros en 2007 ont été allouées au programme d'appui au développement économique des zones cotonnières.

2. Les infrastructures et le développement urbain

Près de 50 % de la population malienne est privée d'accès direct à l'eau potable. L'A.F.D. se positionne comme un bailleur de référence dans ce secteur. Ses interventions visent à pérenniser l'accès des populations au service public de l'eau potable et à développer les services publics d'assainissement. L'Agence finance des programmes d'investissements permettant la réalisation d'infrastructures, tant en milieu rural qu'urbain. Elle appuie le renforcement des capacités de gestion du service de l'eau et apporte son soutien technique à la Direction nationale de l'hydraulique. Elle encourage une gestion partagée de l'eau impliquant les collectivités locales, des opérateurs privés ou associatifs, l'Etat et les usagers afin de favoriser une meilleure appropriation des projets et un entretien pérenne des infrastructures.

- En 2009 l'A.F.D. a octroyé un prêt à l'Etat malien de 12 millions d'euros pour le Projet d'Alimentation Urgente en Eau Potable de la ville de Bamako ;
- Une subvention de 11,3 millions d'euros a été allouée en 2007 pour un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la région de Mopti ;
- Des subventions de 9,9 millions d'euros en 2003 et de 6,1 millions d'euros en 2006 ont été allouées au programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement de centres semi urbains à l'extrême sud du pays.

3. L'éducation et la formation

Le Mali a réalisé ces dernières années d'importants progrès en matière de scolarisation mais de nombreux défis demeurent encore, tant au plan quantitatif (insuffisance de maîtres, disparités dans l'accès à l'éducation) qu'au plan qualitatif. L'A.F.D. intervient dans ce secteur avec un triple objectif : améliorer l'accès à l'enseignement, améliorer la qualité de l'enseignement et appuyer le secteur de la formation professionnelle.

- Pour améliorer l'accès à l'enseignement, une subvention de 17 millions d'euros a été allouée en 2006 et de 3,5 millions d'euros en 2009 pour appuyer le Programme sectoriel d'éducation mis en œuvre par les autorités maliennes afin de réduire les inégalités en matière d'éducation sur l'ensemble du territoire ;
- Une subvention de 9 millions d'euros a été accordée en 2004 pour le projet d'amélioration de l'offre d'enseignement fondamental dans le district de Bamako, qui a permis d'améliorer l'offre éducative fondamentale publique, aux plans quantitatif et qualitatif.

Parallèlement à ces secteurs prioritaires, d'autres projets sont menés, dans les domaines de l'environnement (protection de la biodiversité) et de la santé (offre de soins via les centres de santé et l'hôpital de Mopti, financement de projets portés par les O.N.G. en liaison avec les collectivités locales maliennes et la coopération décentralisée).

C. LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

1. Une coopération décentralisée intense

Les liens directs établis entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités territoriales maliennes sont estimés à plus d'une centaine, mais l'engagement des collectivités territoriales françaises au Mali est plus important, car leurs interventions peuvent prendre d'autres formes : délégation à des opérateurs, appui financier

à des associations locales qui mènent des opérations dans des villages du Mali et à des O.N.G. qui interviennent dans différents domaines.

Côté français tous les niveaux de collectivités territoriales sont présents au Mali: communes, dont plusieurs grandes villes et villes moyennes (Angers, Angoulême, Bordeaux, Marseille, Rennes, Evry, Montreuil, Mulhouse, Saint-Denis, Paris), groupements (communauté d'agglomération du Grand Angoulême, communauté urbaine de Lyon, syndicat d'agglomération Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines), cinq conseils généraux (Allier, Essonne, Haut-Rhin, Haute Marne, Ille-et-Vilaine) et quatre conseils régionaux (Franche-Comté, Ile de France, Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes).

Côté malien, trois régions bénéficient principalement de la coopération décentralisée française: la région de Kayes (46 coopérations recensées), la région de Mopti (23 coopérations recensées) et la région de Koulikoro (16 coopérations recensées).

2. Les domaines d'action de la coopération décentralisée

Limitée à l'origine à des actions à caractère humanitaire et à des échanges culturels, l'action des collectivités territoriales françaises s'est progressivement étendue à des domaines très variés :

- l'appui institutionnel et la gouvernance locale: la décentralisation en cours dans ce pays offre aux collectivités territoriales françaises un nouveau champ d'action (682 nouvelles communes rurales viennent s'ajouter aux 19 communes urbaines existantes) dans les domaines de la formation des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux maliens et de la restructuration des services publics locaux urbains et ruraux.

- les activités rurales, avec des aménagements de périmètres maraîchers et d'hydraulique villageoise et avec en particulier la mise en oeuvre du programme P.A.D.D.Y., visant à assurer l'auto suffisance alimentaire et la culture du riz, en s'appuyant sur l'expertise vietnamienne et sur celle de la F.A.O./O.A.A. Ce projet est un cas d'école sur l'articulation possible d'une coopération sud - sud - nord avec expertise multilatérale.

- l'appui à l'artisanat avec différentes actions de

formation.

3. Perspectives

La coopération décentralisée avec la France n'a posé jusqu'à présent aucune difficulté particulière avec les autorités du Mali qui ont participé à une évaluation de la coopération décentralisée. De cette étude il ressort notamment que la coopération décentralisée pourrait se trouver mieux articulée avec les programmes gouvernementaux maliens, avec les programmes de bailleurs de fonds étrangers et avec ceux de l'ambassade. Les assises de la coopération décentralisée organisées en décembre 2008 ont confirmé cette analyse et ont permis de proposer plusieurs pistes afin d'améliorer cette articulation.

D. LE RÔLE ÉCONOMIQUE DES MIGRANTS

1. Le contexte

On estime à 100 000 le nombre de Maliens vivant en France, dont 48 000 en situation régulière. Selon une étude de la Banque africaine de développement publiée en janvier 2008, le total des flux financiers en provenance des Maliens de l'Extérieur se chiffrerait à environ 300 milliards de francs CFA par an, soit 79 % de l'aide publique au développement du Mali, et 11 % du PIB. La diaspora malienne venant de la région de Kayes et vivant en France envoyant à elle seule un apport financier annuel de 160 milliards de francs CFA.

Force est pourtant de constater que le volume des investissements productifs réalisés par les Maliens de l'Extérieur est insignifiant. En effet, l'essentiel des transferts d'argent est destiné à l'entretien de la famille restée au Mali. Cette situation tend toutefois à évoluer. En effet, les Maliens de l'Extérieur ont pris conscience de cette réalité et souhaitent favoriser la création d'une entreprise ou d'une activité économique, le plus souvent commerciale, de façon à permettre à leur famille restée au Mali de s'autogérer à partir des bénéfices gérés par cette entreprise familiale. De plus, à cause de la hausse du chômage et de la restriction des flux migratoires en France ainsi que de

l'accroissement de la pauvreté en Afrique, un certain nombre d'immigrés envisagent de retourner au Mali et préparent leur insertion dans l'activité économique de leur pays d'origine. Ceci explique également le nombre croissant de projets immobiliers générés par les Maliens de la diaspora.

2. Les moyens mis en œuvre

L'Etat malien conscient du potentiel qu'ils représentent, souhaite vivement renforcer le rôle des Maliens de l'Extérieur dans le processus de développement du pays et a engagé une politique d'appui à l'investissement des migrants maliens, avec notamment le lancement du « Programme de valorisation de l'investissement des Maliens de l'Extérieur ». Le Mali a en effet grandement besoin de l'apport financier de sa diaspora avec des projets porteurs afin d'accélérer la modernisation de l'économie. Nombre de ces projets sont cependant bloqués par certaines réalités sur le terrain, telles la lourdeur des procédures, voire les tracasseries administratives. Ce plan d'action concerté mis en place avec le ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'intégration Africaine vise à régler durablement les problèmes qui se posent aux émigrés maliens dans ce domaine, notamment le transfert des fonds et l'investissement dans le tissu socioéconomique.

a) Les transferts d'argent

En 2007 un observatoire d'envoi d'argent à l'étranger a été mis en place afin d'améliorer les conditions de transfert d'argent des migrants vers leur pays d'origine et de leur permettre de choisir le plus objectivement possible l'établissement financier et le moyen de transférer des fonds dans des conditions optimales de sûreté, de rapidité et de coût.

En 2008 a été mis en place avec le concours de l'A.F.D. un dispositif de transfert de fonds jusqu'au village des migrants sur le corridor Montreuil – région de Kayes. Ce dispositif favorisera la création d'emplois dans les Caisses villageoises d'Épargne et de Crédit autogérées (C.V.E.C.A.) de la région de Kayes (50 caisses) tout en permettant la création de produits d'épargne et de crédit adaptés aux migrants.

b) Le projet de création d'un fonds codéveloppement

Chaque année, les migrants appuient via leurs associations des projets sociaux et économiques dans leur région d'origine. Les autorités maliennes et les migrants eux-mêmes souhaitent que les projets financés s'inscrivent dans un projet cohérent de développement local. La création d'un fonds codéveloppement abondé par les migrants, les coopérations décentralisées et l'A.P.D. pourrait appuyer l'Assemblée régionale de Kayes dans la mobilisation de la contrepartie et être doté d'un comité de pilotage avec des représentants des coopérations décentralisées et des migrants qui décideraient conjointement avec les élus de la région de Kayes des réalisations à financer.

c) Le forum des investisseurs de la diaspora malienne

Le premier forum des investisseurs de la diaspora malienne s'est tenu à Bamako en décembre 2009, organisé par le ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et sponsorisé par la Banque Internationale pour le Mali. Il avait pour but de créer les conditions d'un partenariat entre les Maliens de l'Extérieur et les opérateurs économiques maliens et de faire des Maliens de l'Extérieur des acteurs dynamiques du développement, en passant d'une migration de subsistance à une migration d'accumulation et de développement.

E. LA FRANCOPHONIE

Depuis son indépendance, alors que le Mali a choisi le français comme unique langue officielle et que ce statut n'a jamais été remis en cause, la francophonie se trouve dans une situation paradoxale. En effet, on estime à 40% le nombre de Maliens comprenant le français mais le pourcentage de locuteurs actifs est faible (de l'ordre de 10 %), la langue française est très peu utilisée dans les situations de la vie quotidienne et le système scolaire a un rendement trop faible pour en assurer la diffusion. On constate en outre une demande croissante d'apprentissage du français qui n'est pas toujours satisfaite.

1. Le service de coopération et d'action culturelle (S.C.A.C.)

Le S.C.A.C. de Bamako mène différentes actions programmées en partenariat avec les autorités maliennes, particulièrement dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

- Un soutien significatif est apporté au Mali dans sa politique de modernisation et de diversification de l'enseignement supérieur. Un financement pluriannuel assuré sur le Fonds de solidarité prioritaire (F.S.P.) a permis d'apporter un appui aux filières professionnelles de l'université de Bamako.
- le S.C.A.C. contribue à la mobilité internationale des étudiants et des jeunes chercheurs maliens en faisant mieux connaître les possibilités offertes par le système français d'enseignement supérieur et l'ambassade met en œuvre un important dispositif de bourses pour les étudiants maliens en France.
- Une attention particulière est apportée aux problèmes de la jeunesse et le S.C.A.C. soutient les actions pouvant améliorer l'insertion sociale, économique et culturelle des jeunes, grâce notamment au nouveau programme pluriannuel d'appui à la jeunesse malienne (P.A.J.M.).

2. Le projet d'appui au renforcement de la langue française

Un projet d'appui au renforcement de la langue française du Fonds de Solidarité prioritaire (F.S.P.) a été mis en œuvre à partir de 2007 par l'ambassade de France au Mali et vise à conforter la place et l'usage de la langue française au Mali ainsi que l'environnement francophone. Plusieurs domaines sont considérés comme prioritaires : le développement d'espaces éducatifs et culturels, le renforcement de l'environnement francophone et la promotion de sa diffusion dans la sphère médiatique, ainsi que la création d'un dispositif de formation des enseignants innovant. Il s'inscrit dans le cadre du Document Cadre de Partenariat signé en juillet 2006 qui met en avant les volets « Education » et « Francophonie ». Il s'inscrit également en complémentarité avec le

programme éducatif piloté par l'Agence française de Développement.

Sont notamment soutenus des pôles d'excellence pour la langue française qui permettent aux jeunes Maliens d'accéder à l'information francophone et à des programmes de formation visant à consolider leurs connaissances en langue et civilisation françaises.

3. Le centre culturel français et l'alliance française

a) *Le centre culturel français*

Le centre culturel français de Bamako fait partie du réseau des établissements culturels français et relève du ministère des Affaires étrangères. C'est un instrument de culture et de coopération qui il obéit à une double vocation :

- la mise en valeur de la culture française au travers de ses productions (arts visuels, cinéma, spectacles vivants, mais aussi livres et nouvelles techniques de communication), et de ses acteurs (artistes en résidence, conférenciers, formateurs) ;
- la mise en valeur au Mali et en France des formes artistiques et culturelles maliennes par une aide à l'expression artistique et intellectuelle, et à la professionnalisation des opérateurs culturels.

Le centre culturel organise différentes manifestations dans les domaines les plus variés : théâtre, cinéma, concerts, expositions. Il est également partenaire de plusieurs grandes manifestations maliennes à visée internationale et co-organisateur avec le ministère de la Culture de fêtes nationales comme la semaine de la Francophonie. De plus, il dispose d'une importante bibliothèque, d'une médiathèque et d'un atelier multimédia.

b) *Les Alliances françaises*

L'Alliance française est un réseau de plus d'un millier d'associations de droit local implantées dans une centaine de pays afin de mieux faire connaître la langue française et les cultures francophones et locales. Ces établissements culturels et

linguistiques sont ouverts aux partenariats internationaux et aux coopérations décentralisées ; ils bénéficient du label « Alliance française », garantie de qualité pour les services proposés, dont les cours de langue française. Le Mali bénéficie désormais de ce réseau. La création fin 2009, à Mopti et à Kayes, de deux Alliances franco-maliennes, permet de prolonger dans ces régions les actions de coopération culturelle et linguistique menées dans la capitale.

III. L'AGRICULTURE ET L'EAU

Actuellement 72% de la population malienne a accès à l'eau potable, ce qui ne signifie pas que cette population y accède directement. En effet, l'eau n'arrive pas toujours jusqu'au domicile, mais quelquefois au niveau de points d'eau dans les villages et dans certains quartiers des villes. L'objectif du gouvernement est que 75% de la population ait accès à l'eau potable en 2015. Le ministre de l'énergie et de l'eau espère atteindre ce résultat en 2012 et vise un objectif de 82% pour 2015.

L'agriculture est la base du développement, or elle est très dépendante de l'eau et l'ensemble du Mali a des problèmes d'eau liés en grande partie à sa maîtrise. En effet, si le nord du pays souffre d'un manque d'eau dû à la sécheresse, la ressource en eau existe dans le sud, mais elle n'est pas correctement mobilisée.

De plus, le Mali n'a actuellement que peu de moyens à sa disposition pour combattre le désert, or de ce combat dépend grandement son autosuffisance alimentaire. Conscient qu'il est nécessaire de mieux coordonner la gestion des questions environnementales, le ministre de l'Environnement et de l'Assainissement vient de présenter un projet de loi portant création de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable.

A. L'AGRICULTURE

Près de 80 % de la population malienne travaille dans le secteur agricole, mais la production reste faible, l'agriculture malienne étant très dépendante des aléas climatiques (sécheresse, crues aléatoires du Niger, invasions d'insectes...). La majeure partie de la production provient de petites exploitations pratiquant une agriculture de subsistance.

1. Les orientations de la politique agricole malienne

Après d'importantes concertations paysannes, le Mali a adopté en 2006 une Loi d'Orientation agricole qui concerne l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et péri-agricole (transformation, transport, commerce distribution et autres services agricoles) ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. Elle a pour ambition de traduire la volonté de tous les acteurs du secteur agricole : Etat, Collectivités territoriales, Producteurs, Société Civile, Partenaires du développement. La politique de développement agricole prend en compte les objectifs de décentralisation, intègre les stratégies et les objectifs de lutte contre la pauvreté. Elle se donne pour objectif de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture durable, diversifiée, moderne et compétitive, en plaçant les paysans au centre de la démarche, afin de permettre la satisfaction des besoins croissants du pays. Elle est tournée vers la conquête des marchés régionaux et sous-régionaux. L'Etat malien s'est donné pour objectif d'atteindre en 2012 une production de 10 millions de tonnes de céréales, toutes céréales confondues.

Si la définition de la politique agricole revient à l'Etat malien, le pays dépend en grande partie de l'aide extérieure pour le financement des services tels que les programmes de formation et l'irrigation. L'aide internationale provient d'organisations internationales (F.M.I, Banque Mondiale, Banque Africaine de développement), de programmes bilatéraux (Union européenne, France, Canada...) et de différentes O.N.G. Cette dépendance de l'aide internationale rend le pays très vulnérable, il a été particulièrement touché par la hausse du prix des matières premières et la chute des prix du coton qui a longtemps été son exportation principale.

2. La production agricole malienne

a) Les céréales

Elles constituent la base de l'alimentation des Maliens, surtout en milieu rural où sont consommés 220 kg de céréales par an et par habitant. Le Mali produit principalement du mil, du riz, du maïs et du sorgho. A la suite de la crise généralisée des prix des

denrées alimentaires, le gouvernement a lancé en 2008 « l'Initiative Riz », marquant ainsi sa volonté de mobiliser toutes les parties du territoire présentant des potentialités pour la culture du riz. Le plan mis en œuvre a permis d'apporter des subventions pour les semences dans les nouvelles zones de production, pour la mécanisation de la production, l'encadrement des exploitants agricoles et pour les engrais. Cette initiative a porté ses fruits pour le riz et les autres céréales, puisque les chiffres avancés par la primature pour l'année 2008 montrent une hausse de 27 % de la production par rapport à l'année précédente avec 5 millions de tonnes toutes céréales confondues (1,6 millions de tonnes de riz, 1,4 millions de tonnes de mil, 1,1 millions de tonnes de sorgho et 700 000 tonnes de maïs).

b) Le coton

Le Mali est le premier pays africain producteur de coton qui a longtemps été après l'or sa deuxième source d'exportation. La production et la transformation du coton sont assurés par la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (C.M.D.T.), une entreprise d'Etat créé en 1974 (anciennement la Compagnie Française du Textile). La C.M.D.T. fait face depuis plus d'une décennie à de grandes difficultés financières et sa privatisation exigée par le FMI peine à se mettre en place. A partir de la campagne 1999-2000 le secteur du coton a été durement frappé par une crise qui, d'année en année, s'est amplifiée. Durant la campagne 1999-2000, le gouvernement du Mali a fixé le prix d'achat du coton graine au producteur à 150 F.C.F.A., contre 200 F.C.F.A. pendant la campagne précédente. Depuis, malgré une production record de plus de 500 000 tonnes en 2004, le secteur du coton peine à relever la tête. La crise qui frappe actuellement le secteur du coton s'explique en grande partie par un environnement international difficile. Le cours du coton a considérablement baissé depuis ces dernières années principalement à cause des subventions apportées au coton américain et à la baisse du dollar. Une grande partie des cultivateurs de coton se sont reconvertis dans d'autres cultures, et pour la campagne 2008-2009, la production de coton graine est estimée à seulement 190 000 tonnes. Malgré la désapprobation de la C.M.D.T., plus de 4000 producteurs, dont 1583 femmes se sont lancés sur 2595 hectares dans la culture biologique et équitable du coton depuis le début du siècle,

principalement dans la haute vallée du Niger. La production prévisionnelle pour la campagne 2008 est de 1200 tonnes. Le marché du coton biologique est porteur du fait de la faiblesse de l'offre par rapport à la demande croissante des firmes. Il est également plus rémunérateur car il est assuré d'un prix minimum garanti de 272 F.C.F.A. le kg pour les producteurs. En 2007, les producteurs ont vendu le coton bio à 306 F.C.F.A. par kilo contre 160 F.C.F.A. pour le coton conventionnel.

c) L'élevage et la pêche

L'élevage représente 11 % du P.I.B. du Mali et est la principale ressource pour 30 % de sa population, principalement des Peuls et des Touaregs. 75 % du bétail sont des troupeaux transhumants. Le Mali disposait en 2008 d'un cheptel de 8,141 millions de bovins, 9,7 millions d'ovins, 13,5 millions de caprins, 357 000 chevaux, 852 000 camélidés, 71 800 porcins et 30 millions de volailles. Le taux de couverture vaccinale contre la péripneumonie contagieuse bovine est estimé à 80 %, ce taux étant celui recommandé par les organisations internationales de santé animale en vue de contrôler et d'éradiquer les grandes épizooties.

La pêche représente 80 000 tonnes, soit 4,5 % du PIB du Mali. Elle est pratiquée par 70 000 personnes, essentiellement de l'ethnie bozo, et en fait vivre plus de 250 000. 80 % de la pêche concerne le delta du Niger et 20 % les lacs de barrages (Sélingué et Manantali). Le Niger connaît actuellement une crise halieutique due principalement à la sécheresse qui a provoqué une diminution notable de la surface inondée et perturbé le cycle des poissons, entraînant une diminution de leur population.

La pisciculture de production marchande commence à se développer en zones rurales, principalement dans les stations de Molodo, San, Kourouma et Sélingué. La disponibilité à la fois d'un grand nombre de plans d'eau et d'un fort potentiel de prélèvement d'alevins du milieu naturel est une chance unique dans la sous-région. Cette pisciculture est basée sur l'utilisation des différentes espèces de tilapias (principalement *Tilapia zillii*, *Sarotherodon galilaeus*, *Oreochromis niloticus*) capturées dans le milieu naturel ou dans les canaux d'irrigation.

d) Les autres cultures

Le Mali produit de l'arachide (361 000 tonnes en 2008), du niébé (180 000 tonnes), de la canne à sucre (354000 tonnes), des tubercules (290 000 tonnes de manioc, igname et patate douce) et 175 000 tonnes de pommes de terre.

La mangue est l'une des principales cultures fruitières du pays. Consommée sous différentes formes (fruit frais, confiture, jus...) elle présente de bonnes perspectives pour l'agro industrie et pour l'exportation des fruits frais vers l'Europe. La production était en 2008 de 200 000 tonnes, mais seul un faible pourcentage était destiné à l'exportation. Les papayes, goyaves, dattes, avocats, bananes sont également cultivés, mais en moindre quantité.

Les cultures maraîchères sont traditionnellement l'apanage des femmes. Il en est encore ainsi dans les campagnes, mais dans les villes, tout le monde s'adonne au maraîchage, sans distinction d'âge ni de sexe. Les cultures maraîchères sont d'abord destinées à la consommation domestique, mais sont aussi perçues comme une source de revenu et d'accroissement de capital et sont vendues directement par les producteurs sur les marchés. Elles présentent l'avantage de pouvoir être produites en toute saison, et permettent aux populations les plus fragiles (enfants et femmes enceintes) de s'alimenter de manière plus équilibrée.

De nombreuses O.N.G. financent des périmètres maraîchers. La surface d'un périmètre maraîcher avoisine généralement un hectare et permet à une centaine de femmes de démarrer leur activité. Des travaux sont nécessaires pour l'établissement d'un périmètre maraîcher : le forage de trois à quatre puits maraîchers par hectare, la pose de clôtures pour que les animaux ne viennent pas piétiner et manger les cultures et la formation des femmes aux techniques de maraîchage.

Les femmes se regroupent généralement en Groupement Villageois de Maraîchage (G.V.M.). Une cotisation d'adhésion des femmes désirant avoir un lot dans le jardin est demandée et sert principalement à financer des micro-crédits pour celles qui ont le plus de difficultés.

En 2008, les cultures maraîchères ont fourni: 304 000 tonnes de pastèques, 210 000 tonnes d'échalotes, 70 000 tonnes de gombos, 65 000 tonnes de tomates, 45 000 tonnes de salades et 32 000 tonnes de choux.

Un programme de promotion du maraîchage biologique et équitable a été mis en place en 2007 dans le cercle de Kati, avec l'aide d'une O.N.G. suisse. Une centaine de producteurs exploitent actuellement deux parcelles d'une dizaine d'hectares, sur lesquelles sont cultivés des choux, de la salade, des tomates, des poivrons et des aubergines. Pour la campagne 2009-2010, ces producteurs tablent sur une production de près de 200 paniers de 60 kg de tomates biologiques, soit 1,2 tonne.

B. L'OFFICE DU NIGER

L'Office du Niger, dont le siège est à Ségou, a été créé en 1932 dans le delta intérieur du fleuve Niger. C'est le plus ancien des périmètres irrigués de l'Afrique de l'Ouest et l'un des plus étendus. Il devait à la base aménager 960 000 hectares dont 510 000 hectares de coton et 450 000 hectares de riz. Pour cela, de grandes constructions ont été conçues parmi lesquelles le pont barrage de Markala et les installations hydrauliques annexes au barrage.

1. Le fonctionnement et les missions de l'Office du Niger

C'est un Etablissement Public à Caractère Commercial (E.P.I.C.), placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Le décret de gérance de 1996 définit les principales règles de gestion de l'eau et des terres en précisant les différents statuts fonciers et en instituant notamment des comités paritaires de gestion permettant de faire participer les exploitants agricoles aux prises de décisions dans ces domaines.

Les missions de l'Office, dans le cadre de la mise en valeur et du développement du delta central Niger, s'articulent autour de la gestion des eaux et de la maintenance des aménagements. Dans le cadre du contrat de concession de service public, il gère la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études et le contrôle des travaux, l'entretien des infrastructures primaires, la gérance des terres, le conseil rural et l'assistance aux exploitants des terres aménagées en approvisionnement, en intrants et matériels agricoles.

L'activité de l'Office du Niger est planifiée dans le cadre d'un contrat plan qui définit les engagements et les performances pour une période de trois ans entre l'Etat, l'Office du Niger et les exploitants agricoles.

Pour assurer ses missions, il dispose de ressources financières issues essentiellement de la redevance payée par les exploitants pour les services de l'eau et des subventions de l'Etat utilisées pour l'entretien du réseau primaire.

L'objectif principal de l'Office du Niger est de contribuer à la sécurité alimentaire du Mali. Les résultats obtenus depuis une décennie en attestent puisqu'on assiste à une croissance rapide des productions et de la productivité. En effet, le rendement moyen en riz P.A.D.D.Y. est passé de 2,2 tonnes/ha en 1987 avec une production de 88 011 tonnes, à 6,1 tonnes/ha en 2001, avec une production de 376 187 tonnes de riz graines, ce qui a permis à l'Office du Niger de contribuer pour environ 50 % aux besoins alimentaires en riz au Mali.

Le drainage et l'assainissement général de la zone constituent des enjeux pour le développement et la santé des populations. Mais malgré ces résultats encourageants, l'Office du Niger est confronté à un certain nombre de contraintes dont l'insuffisance des terres aménagées qui constitue l'un des principaux freins à la poursuite de la croissance, et l'insuffisance de ressources financières.

De plus, les problèmes liés à la cohabitation agriculture/éleveur extensif entraînent de plus en plus de dégradations dans le réseau hydraulique et des conflits entre

agriculteurs et éleveurs. L'insuffisance d'infrastructures de conservation et de transformation des produits maraîchers, l'absence de financement pour la protection des plantes contre les maladies, la persistance des maladies liées à l'eau (paludisme, maladies diarrhéiques) complètent le tableau des contraintes.

En dépit de ces difficultés, les progrès réalisés ces dernières années sont considérables et confirment que cette région pourrait à l'avenir espérer devenir le grenier de l'Afrique de l'Ouest.

2. Les infrastructures hydrauliques

a) *Le barrage de Markala*

Sa construction a débuté en 1934 et duré jusqu'en 1947, l'année de sa mise en service. Situé sur le fleuve Niger à 35 km en aval de Ségou et à 275 km de Bamako, il permet de relever le niveau d'eau de 5,5 mètres au-dessus du niveau normal de l'étiage. Il a été conçu pour dominer les huit systèmes hydrauliques de l'Office du Niger qui couvrent une surface de 1 907 millions d'hectares et pour contrôler les vastes plaines du delta intérieur du Niger.

b) *Les installations hydrauliques annexes au barrage*

Elles ont pour la plupart été réalisées entre 1935 et 1947 et comprennent :

- Une passe permettant aux poissons de passer de l'aval à l'amont du barrage ;
- Un canal de navigation de 8 km permettant aux bateaux de pouvoir naviguer de l'amont vers l'aval et de l'aval vers l'amont grâce à une écluse ;
- Un canal adducteur long. de 9 km qui se termine en un point d'où partent trois autres canaux adducteurs : le canal du Macina, le canal du Sahel et le canal Costes-Ongoïba, plus récent qui date de 1984;

- Le canal du Macina est équipé d'un ouvrage de prise de 5 passes et d'un système d'éclusement d'une capacité de $75 \text{ m}^3/\text{s}$;
- Le canal du Sahel équipé comme le canal du Macina, mais avec une capacité de $110 \text{ m}^3/\text{s}$;
- Le canal Costes-Ongoïba, construit en 1984, est doté d'un ouvrage de prise de deux passes avec une capacité de $48 \text{ m}^3/\text{s}$.

Les systèmes hydrauliques sont conçus pour être irrigués progressivement par trois grands canaux divisés en biefs d'irrigation par des ouvrages consécutifs en fonction des côtes du terrain naturel. Le Canal du Sahel irrigue les systèmes du Kala inférieur, du Kouroumari, du Méma et du Farimaké, le Canal du Macina irrigue les systèmes du Macina, du Karéri et du Kokéri et le Canal Costes-Ongoïba irrigue le Kala supérieur.

A l'heure actuelle le barrage de Markala n'a permis à l'Office du Niger que l'aménagement et la mise en valeur de 82 000 hectares exploités principalement pour le riz, les cultures maraîchères et la canne à sucre.

3. Un bilan mitigé et une mise place difficile

Le bilan dressé par le gouvernement malien a dévoilé plusieurs failles dans la politique planifiée de l'agriculture irriguée, la dégradation des infrastructures hydrauliques, la baisse de la production, la mauvaise gestion de la production des cultures à une époque où la situation économique et sociale des exploitants est extrêmement tendue. Des mesures économiques et institutionnelles sont en cours pour relancer la production avec notamment une libéralisation progressive de l'économie et un transfert de responsabilité de l'Etat aux acteurs privés, en particulier aux exploitants agricoles et à leurs organisations.

Grâce à ces réaménagements, la production rizicole a été fortement stimulée avec notamment l'amélioration de la technique de plantation et l'utilisation de variétés de riz plus productives. Alors que la situation était jugée catastrophique au début des années 1980, la zone de l'Office du Niger est aujourd'hui en pleine expansion économique avec une production rizicole croissante en raison principalement de l'augmentation régulière des rendements et depuis quelques années de l'extension des superficies aménagées, d'une diversification des cultures qui assure aux producteurs des revenus supplémentaires et d'une amélioration de la gestion de l'eau.

L'enjeu est aujourd'hui pour le Mali d'augmenter encore la production de cette zone pour satisfaire ses propres besoins alimentaires mais aussi pour produire des denrées à destination des pays voisins. Dans le cadre de sa politique économique, l'Etat œuvre pour une meilleure valorisation du potentiel de la zone en achevant la réhabilitation des terres aménagées, en augmentant les superficies aménagées à la fois sur fonds publics et sur fonds privés, en s'assurant une exploitation durable des ressources naturelles et en engageant des réformes institutionnelles pour attirer les investissements du secteur privé notamment par une meilleure sérénité foncière. L'élaboration du schéma directeur de développement de la zone Office du Niger traduit cette volonté de préciser les orientations et de coordonner et planifier les interventions futures.

4. Les enjeux stratégiques du schéma directeur

L'Office du Niger dispose d'un schéma directeur de développement pour l'horizon 2020 qui prend en compte tous les aspects du développement de la zone. Ses principaux enjeux stratégiques concernent particulièrement les domaines de l'extension des aménagements, l'entretien des réseaux d'irrigation et la gestion de l'eau à la parcelle.

a) *L'extension des aménagements*

- 120 000 hectares de nouvelles zones irriguées, situées à proximité des canaux primaires existants ;

- 200 000 hectares irrigués durant la saison des pluies, en majorité pour la production de riz ;
- Amélioration de l'efficacité du système d'irrigation principalement aux niveaux secondaire et tertiaire ;
- Meilleure utilisation des eaux résiduelles et souterraines afin de diminuer les périmètres irrigués en saison sèche ;
- Adaptation du calendrier des cultures en période sèche en fonction de l'eau disponible.

b) *L'entretien des réseaux*

- Renforcement du suivi et du contrôle des contrats plans ;
- Consolidation du mécanisme de perception de la redevance ;
- Réorganisation de la procédure de passation de marchés pour l'entretien afin de respecter le calendrier des travaux ;
- Introduction d'un contrat pluriannuel d'entretien avec des tranches annuelles ;
- Renforcement de la responsabilité des prestataires de l'entretien des réseaux tertiaires et plus grande implication dans la gestion.

c) *La gestion de l'eau dans les périmètres*

- Renforcement du suivi et du contrôle des contrats de plans ;
- Transformation des O.E.R.T. (organisation pour l'entretien du réseau tertiaire) en véritables associations d'utilisateurs afin de renforcer leur responsabilisation dans la gestion de l'eau et l'entretien des installations ;
- Limitation de la contre saison du riz en fonction des contraintes liées à la disponibilité de l'eau.

5. Des perspectives encourageantes

L'Office du Niger connaît donc depuis une décennie une croissance agricole soutenue. Un des enjeux majeurs reste l'extension des surfaces aménagées avec la participation des bénéficiaires et la mobilisation des capitaux nationaux et étrangers afin d'augmenter les superficies aménagées et répondre ainsi à une pression foncière de plus en plus forte.

L'extension du domaine aménagé est possible au regard des disponibilités importantes de ressources naturelles. Le Mali vise le maintien de l'autosuffisance alimentaire du riz et dans un deuxième temps son exportation vers les autres pays de la sous région. Pour relever ce défi, le Gouvernement a lancé un important programme d'extension de 50 000 hectares dont 26 326 hectares à l'Office du Niger. Par ailleurs, la mise en oeuvre du schéma directeur de développement de la zone Office du Niger prévoit l'aménagement de 120 000 hectares afin d'asseoir l'autosuffisance alimentaire du Mali, et d'exporter l'excédent céréalier sur le marché sous-régional, dont le déficit en riz s'élève chaque année à 1,8 millions de tonnes pour un besoin de 3 millions de tonnes. Toujours dans le cadre des extensions de superficies, l'Office du Niger a lancé un appel aux investisseurs maliens de l'intérieur, de l'extérieur ou aux investisseurs étrangers. D'autres actions, non moins importantes sont à envisager, notamment la promotion de la production nationale de sucre, la transformation des produits agricoles et la réalisation d'une usine d'engrais à Markala.

C. LE CERCLE DE YÉLIMANÉ

Grand comme un département français et s'étendant sur 5 800 km², il est situé à l'ouest du Mali – en bordure de la Mauritanie et du Sénégal – dans la région du Kayes. Il est composé de 11 communes rurales, d'une commune urbaine et de 94 villages pour une population totale d'environ 160 000 habitants, majoritairement Soninké et très attachée à ses traditions. L'éloignement des grandes villes et des grands axes routiers fait que les innovations économiques et sociales se mettent difficilement en place. Situé dans une région sèche de la zone sahélienne où la quantité de pluie peut varier fortement d'une année

à l'autre, le cercle dispose toutefois de trois grands cours d'eau saisonniers, de ressources en eau de surface et d'un important cheptel. Une meilleure maîtrise des crues des cours d'eau constitue un point prépondérant du développement du cercle de Yélimané et du Mali en général.

Dans ce contexte, les objectifs majeurs pour un meilleur développement du cercle sont son désenclavement, l'amélioration des services publics, la diversification des sources de revenu ainsi qu'une plus grande intégration de l'élevage dans le développement agricole.

1. Le programme P.A.D.D.Y.

A l'initiative de la municipalité de Montreuil, jumelée avec le cercle depuis 1985, un ambitieux programme d'appui, fondé sur une coopération sud-sud a été lancé en 2004. Il s'agit notamment d'une collaboration entre le cercle Yélimané et la province de Hai Duong au Vietnam en partenariat avec la Véoliaforce, la F.A.O. (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), le S.E.D.I.F. (Syndicat des eaux d'Ile de France) et avec une participation des autorités maliennes (ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche) et de celles du Vietnam, dont l'Institut des ressources en eau et des sciences hydrauliques de Hanoi.

Le programme P.A.D.D.Y. (Programme d'appui au développement durable de Yélimané) vise à améliorer les conditions de vie des populations par la promotion d'un environnement socio-économique favorable en offrant un appui financier pour l'alimentation en eau potable des sites dépourvus du cercle de Yélimané et une aide logistique qui se traduit par la mise à disposition d'experts et de techniciens.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Renforcement de la sécurité alimentaire par un accroissement des productions agricoles locales ;
- Accroissement des revenus et amélioration des conditions de vie des populations ;

- Promotion de la solidarité entre les communautés du Nord et du Sud ;
- Amélioration de la maîtrise de l'eau, de la gestion des ressources naturelles et intensification des systèmes de production ;
- Promotion d'un environnement socio-économique favorable ;
- Création d'emplois afin de réduire l'exode et l'émigration.

Le lancement du programme a eu lieu en octobre 2004 au Mali, sous la conduite du ministre malien chargé de l'agriculture, en présence du vice-ministre de l'agriculture vietnamien, de représentants de l'organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (F.A.O.) et de représentants de la ville de Montreuil.

En avril et mai 2005, une délégation composée de deux experts maliens, d'un paysan de Yélimané et d'un représentant de la ville de Montreuil s'est rendue au Vietnam afin d'étudier l'expérience vietnamienne en matière de gestion des ressources en eau pour le développement de la riziculture, du maraîchage, de l'arboriculture ainsi qu'en matière d'organisation paysanne.

En mai 2005, une mission composée du maire de Diadema au Brésil, du député-maire de Montreuil et des ingénieurs de leurs villes respectives, s'est rendue à Yélimané afin de travailler avec les autorités locales sur la problématique de l'assainissement et de l'environnement. La ville de Diadema a proposé de contribuer au P.A.D.D.Y. à travers deux projets concernant le traitement des déchets plastiques et la production au Mali d'un carburant vert, mais ces projets n'ont pas encore abouti.

Enfin, l'accord de coopération sud-sud qui définit le cadre de coopération de l'assistance technique vietnamienne a été signé le 14 novembre 2006 à Bamako en présence du Président de la République du Mali.

2. Les projets en cours

- Un projet en deux étapes relatif à la réalisation des travaux hydrauliques a été mis en place. La première étape a débuté par la modernisation et le prolongement du réseau d'eau de Yélimané, qui datait de 1956. Lors de ces travaux entrepris entre 2006 et 2007, le réseau d'eau historique de Yélimané a été rénové et prolongé. Le forage principal a subi diverses modifications et un deuxième forage a été connecté. Le château d'eau a été modernisé et un local supplémentaire avec une station de chloration a été annexé au bâtiment d'exploitation. 80 branchements particuliers ont été changés avec l'installation d'un compteur individuel pour chacun. Le réseau de distribution d'eau a été prolongé de 4 km, ce qui a permis d'alimenter trois villages limitrophes voisins (Yélimané Cébé, Dougoubara, Diadji). 9019 mètres de canalisations ont été mis en place avec la participation active des habitants. En tout, vingt bornes fontaines, dont six nouvelles pour les trois hameaux connectés, ont été installées. La deuxième étape a permis l'interconnexion du réseau d'eau potable entre les villages de Gory Banda et Yaguiné Banda, situés à 15 km de Yélimané.

- Une coopérative féminine principalement axée sur le maraîchage a été créée. Des puits ont été creusés pour permettre l'irrigation et les périmètres maraîchers sont en voie d'être clôturés. La production maraîchère a permis de faire évoluer le mode d'alimentation traditionnel et de le diversifier, cette diversification de l'alimentation concernant plus particulièrement les enfants, plus aptes à accepter ces changements d'alimentation.

- Différentes actions visent à l'amélioration des productions animales en assurant une meilleure santé animale et en intégrant au mieux l'élevage à l'agriculture.

- Dans cette région qui traditionnellement ne produisait pas ou peu de riz, les experts vietnamiens ont introduit quatre nouvelles variétés de riz, les ont semées dans des carrés entourés de canaux d'irrigation et ont ainsi fait passer le rendement de 1,5 tonne à l'hectare à 6 tonnes à l'hectare.

- Le barrage de Ngaharga et sa retenue d'eau ont été construits en 2005 par les habitants de treize villages représentant

trois communes du cercle et financés avec des fonds maliens. Mais, la retenue d'eau qui devait permettre à la fois l'irrigation pour le maïs et le sorgho ainsi que l'alevinage n'est pas pérenne et doit être à nouveau creusée chaque année, la falaise qui borde la retenue n'est pas consolidée et risque donc de s'effondrer. De plus, le dispositif hydraulique du barrage est inapproprié car il ne comporte pas de poulie. Des projets d'amélioration sont à l'étude.

D. SÉLINGUÉ

1. L'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S.)

C'est un établissement public à caractère administratif créé en 1996.

a) *Les principales missions de l'Office*

- La gestion de l'eau et des terres aménagées des périmètres de Sélingué et de Maninkoura avec l'entretien et la maintenance du réseau d'irrigation et de drainage ainsi que des ouvrages y afférant ;
- Le développement des cultures irriguées et sèches ;
- L'aide logistique aux associations villageoises, aux sociétés coopératives et aux groupements ruraux afin de leur dispenser conseil et formation ;
- Le développement de la pisciculture et de la pêche ainsi que la gestion des ressources naturelles du bassin versant et le suivi environnemental.

b) *La zone d'intervention*

L'O.D.R.S. couvre une superficie de 440 000 hectares qui s'étendent de la frontière guinéenne au confluent des fleuves Sankarani et Niger, à Kourouba. Trois projets sont actuellement en cours dans cette zone :

- Le projet d'aménagement du périmètre de Manikoura de 1094 hectares pour la culture du riz, du maraîchage et de la banane ;
- Le projet de développement des ressources halieutiques du lac de Sélingué pour le développement de la pêche ;
- Le projet d'aménagement de petits périmètres irrigués villageois dans trois arrondissements du cercle de Yanfolia, sur une surface totale de 110 hectares.

c) Les résultats obtenus

Des projets ont été couronnés de succès dans les domaines suivants :

- Dans le domaine de l'agriculture deux grands périmètres sont exploités par 3500 producteurs de riz, banane et cultures maraîchères (1904 hectares pour Maninkoura et 1200 hectares pour Selingué):
 - Une superficie de 1600 hectares avec une production moyenne de riz de 8 000 tonnes par campagne (soit 16 000 tonnes par an) ;
 - Une superficie de 35 hectares où sont produits 430 tonnes de légumes par an : légumes feuilles, légumes fruits, légumes racines, bulbes et tubercules, cette activité employant 500 agriculteurs dont 310 femmes ;
 - La culture de banane occupe une surface de 500 hectares exploitée par 350 producteurs et a un rendement de 35 tonnes/ha ce qui correspond à une production annuelle de 17 500 tonnes.
- En matière de pêche 74 campements de pêche occupent près de 10 000 exploitants avec une capture moyenne de 4000 tonnes de poissons par an ;
- Dans le domaine de l'organisation du monde rural, l'O.D.R.S. comprend 37 organisations paysannes dont trois

sociétés coopératives et quatre associations, ainsi que des groupements d'intérêt économique ;

- L'O.D.R.S. est également impliqué dans le domaine de la protection de la nature et du suivi environnemental au travers du contrôle de la qualité des eaux du lac et des périmètres, de la lutte contre la propagation des feux de brousse et de la production et la plantation de plants appropriés aux conditions locales ;
- L'O.D.R.S. contribue également à l'élaboration de projets visant à améliorer les conditions de vie des populations : centres d'alphabétisation, maternités et centres de santé, organismes de micro finance...

Malgré ces résultats encourageants, l'Office de Développement Rural de Sélingué est confronté à un certain nombre de difficultés comme l'insuffisance des terres aménagées, le faible niveau d'équipement des producteurs, le non respect du calendrier agricole par les producteurs ou les difficultés de maîtrise de la consommation électrique et de paiement des factures.

d) Le rôle des migrants

Plusieurs coopératives ont été constituées par des migrants retournés volontairement au Mali dans les années 1980. Nombre d'entre eux étaient des Soninkés originaires de Yélimané qui avaient vécu plusieurs années à Montreuil. Ils avaient pu bénéficier d'une formation professionnelle adaptée en France et se sont perfectionnés dès leur retour au Mali. Ils ont formé des coopératives telles la C.A.M.S.E.L. (Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Sélingué) et la C.A.P.S.E.L. (Coopérative Agro Pastorale de Sélingué). Certaines de ces coopératives ont été intégrées dans le programme P.A.D.D.Y. et ont pu à ce titre bénéficier d'aides de la C.I.M.A.D.E. et de la ville de Montreuil.

2. Le périmètre aval de Sélingué

Les zones inondables tropicales sont souvent des milieux traditionnellement exploités par l'homme. C'est ainsi que

l'aménagement du périmètre aval de Sélingue a débuté en 1983, ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie des populations de cette zone et d'éviter des risques d'inondation. Cet aménagement comprend un système d'irrigation et un réseau d'assainissement.

Le système d'irrigation se compose :

- d'un bassin de dissipation d'un débit de 3 m³/s, et de multiples canaux,
- de 2 canaux principaux d'une longueur totale de 10 727 mètres,
- de 13 canaux secondaires d'une longueur totale de 11 846 mètres,
- de 46 canaux tertiaires d'une longueur totale de 27 917 mètres.

Le réseau d'assainissement, quant à lui, est formé :

- des zones d'emprunt des terres qui ont servi à la confection des remblais des canaux,
- du réseau de circulation constitué de pistes latéritiques qui permettent l'accès en toute saison,
- d'une station à pompe électrique qui assure le drainage des eaux du périmètre lors de la montée des eaux dans le fleuve, un dispositif de tuyaux munis de clapets anti-retour permettant le drainage.

De plus, Le périmètre est protégé par un collecteur des eaux sauvages tout le long du canal à l'est et par une digue de protection contre les crues du fleuve à l'ouest.

Le périmètre aval de Sélingué totalise 1200 hectares de parcelles, divisées en 14 secteurs autonomes et qui sont à leur tour découpés en casiers d'environ cinq hectares. Ces parcelles sont exploitées par 17 villages appartenant à quatre communes et comprenant 2 400 habitants dont 610 femmes. Les surfaces allouées aux femmes représentent 15 % des superficies pour la

riziculture et 25 % pour le maraîchage. 900 hectares sont réservés à la riziculture, 220 hectares au maraîchage et à la culture du maïs et 80 hectares à la culture de la banane.

Les rendements du riz sont de 5,42 tonnes/ha en contre saison (de décembre à mai) et 5,2 tonnes/ha en saison d'hivernage (de juin à novembre), ce qui correspond à une production totale de 4 578 tonnes en contre saison et de 4 392 tonnes en période d'hivernage, le cycle des semis jusqu'à maturité étant de 105 à 140 jours selon les variétés de riz.

3. Le barrage hydroélectrique

Le barrage est construit sur un affluent du Niger, le Sankarani. Son bassin de rétention forme le lac de Sélingué qui s'étend sur 430 km², avec un volume d'eau de 22 milliards de m³.

Le barrage hydroélectrique de Sélingué est l'un des plus importants centres de production d'énergie du Mali. Sa construction a débuté en 1976 et il a été mis en service en 1982, pour un coût de 35 milliards de CFA. L'usine a été rénovée en 1996 et en 2001 et est exploitée par la compagnie malienne « Energie du Mali ».

D'une puissance globale de 46 mégawatts, l'usine est divisée en quatre groupes avec quatre entrées d'eau équipées de turbines. Elle produit 247 Gwh, soit plus de 30 % de la production nationale et permet la distribution électrique de Bamako, Kati, Koulikoro, Ségou, Fana, Dioïla, Yanfolila et Kalana.

4. Perspectives

Dans un souci d'atteindre la sécurité, voire l'autosuffisance alimentaire, un des enjeux majeurs reste la continuation des travaux d'aménagement hydroagricole des Petits périmètres irrigués villageois (P.P.I.V.) en amont et en aval du barrage de Sélingué, et la stabilisation du réseau d'irrigation du périmètre de Selingué, ce qui permettra d'augmenter des surfaces aménagées pour les

produits agricoles et d'accroître les récoltes. L'O.D.R.S. vise une amélioration en approvisionnement hydraulique du périmètre de Maninkoura et l'extension des zones agricoles grâce à la construction du seuil de Kourouba. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'intégration des jeunes et des femmes dans le processus de développement, ainsi qu'un renforcement de l'encadrement des producteurs nécessitent encore un effort supplémentaire.

CONCLUSION

La délégation du groupe d'amitié a rencontré pendant tout son séjour au Mali une population chaleureuse et a été fort bien accueillie malgré des conditions économiques difficiles. Elle regrette néanmoins que le contexte au nord du pays ait quelque peu entaché la sérénité de cette mission d'information. Le Mali qui par ailleurs a été particulièrement actif dans le maintien de la paix, est confronté avec ses voisins du Sahel à une grave menace terroriste, et seule une coopération régionale permettra d'assainir cette situation. Il faut espérer que la conférence des ministres des affaires étrangères des sept pays du Sahel à Alger est une première étape dans l'ouverture d'un front commun contre le terrorisme dans la sous région.

La délégation avait souhaité s'informer sur les problèmes liés à l'agriculture et à l'eau. Elle a été sensible aux efforts de l'Etat malien qui a lancé un défi majeur pour l'éradication de la pauvreté en visant le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture durable et compétitive. Elle a été particulièrement émue par les problèmes de sécheresse dont souffre le pays et a noté le soin que l'Etat malien apporte à la gestion de cette importante ressource naturelle qu'est l'eau et que le Mali possède en quantité dans la partie de son territoire parcourue par le fleuve Niger, alors que le reste du pays est en proie à la sécheresse.

La délégation a également pu apprécier la diversité de l'agriculture malienne et la faculté de la population à voir évoluer cette agriculture et à s'adapter à d'autres modes de cultures venues quelquefois de pays extrêmement éloignés. Elle a noté la place importante que tenaient les femmes dans l'économie du pays, particulièrement dans le domaine agricole et commercial où leur esprit d'initiative est à l'origine de la création de plusieurs coopératives. Nombre de projets sont également initiés pas des migrants et le Mali semble désormais conscient du rôle essentiel que ces Maliens de l'Extérieur peuvent jouer dans la croissance économique du pays.

La délégation a pu remarquer l'importance des échanges entre la France et le Mali tant dans le domaine économique que culturel. De par les liens historiques qui unissent les deux pays, la France reste très impliquée dans l'aide publique au développement et la coopération décentralisée est extrêmement active. Il faut toutefois noter les remarques faites à plusieurs reprises par les personnalités maliennes rencontrées mais aussi la population, à savoir la lourdeur des procédures, particulièrement les procédures européennes, et le fait que l'aide française n'était pas assez visible par rapport à l'aide apportée par d'autres pays. Elle a également pu apprécier le dynamisme du centre culturel français de Bamako et se réjouit de l'ouverture de deux Alliances franco-maliennes qui permettront de promouvoir l'usage du français en région.

Enfin, la délégation se félicite de la déclaration du Président Touré du 20 avril 2010 faisant part de sa décision de se conformer aux recommandations du Comité d'appui aux réformes institutionnelles et donc de ne pas inclure de disposition qui lui aurait permis de briguer un troisième mandat dans le projet de révision de la Constitution qui sera discuté à la fin de l'année.

La délégation du groupe d'amitié France-Mali réitère ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé lors de cette mission d'information et se tient prête à soutenir toutes les actions visant à consolider l'amitié entre les deux pays.

Annexe 1 :

CARTE



Annexe 2 :
PROGRAMME DE VISITE DU
GROUPE D'AMITIE FRANCE-MALI
(du mardi 15 au mardi 22 décembre 2009)

Mardi 15 décembre 2009

21h30 Arrivée de la délégation à Bamako

Mercredi 16 Décembre 2009

10h00 Visite de Bamako

16h00 Entretien avec Son Exc. M. Michel Reveyrand de Menthon,
ambassadeur de France

Jeudi 17 Décembre 2009

9h00 Visite de courtoisie à SEM le Président de
l'Assemblée nationale

10h00 Séance publique (discussion budgétaire)

11h00 Séance de travail avec le groupe d'amitié Mali-France

13h00 Déjeuner au Grand Hôtel avec les membres du
groupe d'amitié

15h00 Séance de travail avec le Secrétaire général du
ministère de l'Energie et de l'eau

16h30 Séance de travail avec le Ministre de l'Agriculture

Vendredi 18 Décembre 2009

10h45 Entretien avec le Secrétaire général du ministère des
Affaires étrangères

11h45 Audience auprès de SEM le Premier Ministre

Samedi 19 Décembre 2009

8h00 Départ pour Yélimané en avion pour une visite de
terrain

Dimanche 20 Décembre 2009

6h00 Départ pour Ségou par la route et visite de l'Office du riz et de l'Office du Niger

Lundi 21 Décembre 2009

9h00 Départ pour Sélingué par la route, visite du Barrage de Sélingué et de la coopérative de la C.A.P.S.E.L.

21h00 Dîner offert par SEM le Président de l'Assemblée nationale

Mardi 22 Décembre 2009

10h30 Visite du centre culturel français

23h00 Départ pour Paris